

LEmag

LA REVUE DE L'UNSA FERROVIAIRE



UNE EQUIPE UNSA-FERROVIAIRE RENOUVELEE

EDITO

Un dialogue social à reconstruire !

PAGE 3



47^E ÉDITION DU CONGRÈS

Discours de clôture du Congrès
par Roger Dillenseger
Secrétaire général
de l'UNSA-Ferroviaire

PAGES 7 et 8



NOUVELLES TECHNOLOGIES

« Droit à la déconnexion
informatique :
Ça devrait être automatique ! »

PAGES 9, 10 et 11



NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le numérique peut-il se passer
du dialogue social ?

PAGE 12



**4,5 millions de salarié(e)s
dans les entreprises de moins de 11 salariés**

**Je suis salarié(e) d'une TPE
l'Unsa m'informe**

ici 09 69 36 69 00

(prix d'une communication locale)

tpe@unsa.org - http://tpe.unsa.org

TPE*
Très
Petites
Entreprises
**Salarié-e-s
à part entière!**



**Vous informer ... Vous assister ...
Vous renseigner ... Vous écouter ...
Vous représenter ... Vous ...**

**À l'Unsa, le syndicalisme
est utile et efficace!**

www.unsa.org



**Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME**

SOMMAIRE

➤ 47^{ÈME} ÉDITION DU CONGRÈS
DE L'UNSA-FERROVIAIRE - VITTEL
DU 14 AU 17 JUIN 2016 P 4 à 8

- Discours d'ouverture par Marc Oury
- Groupes de travail
- Partenaires
- Discours de clôture par Roger Dillenseger

➤ NOUVELLES
TECHNOLOGIES P 9 et 12

- « Droit à la déconnexion informatique :
Ça devrait être automatique ! »
- Le numérique peut-il se passer
du dialogue social ?

➤ VIE SYNDICALE P 11

- AG du Syndicat UNSA-Ferroviaire
de PARIS-EST

➤ DU CÔTÉ DES RETRAITÉS P 13 à 15

- Le billet du Président de l'UFR
- Réunion décentralisée de la Section
Paris Sud-Est
- En bref



Un dialogue social à reconstruire !

Dans le cadre du calendrier de mise en œuvre de la réforme du ferroviaire, le premier semestre 2016 aura été une période importante de négociations sur les aspects sociaux de la réforme. La date limite du 30 juin 2016 fixée par la loi,

contraint les partenaires sociaux à valider le nouveau cadre social de la branche et l'accord organisation du travail de l'entreprise à cette échéance.

Ce cadre social reposera sur les trois niveaux : Décret socle, Convention Collective et accord d'entreprise. Dès le début du processus, l'UNSA-Ferroviaire a souhaité avancer concomitamment sur ces trois textes afin de pouvoir obtenir une vision globale du nouveau pacte social et se positionner sur l'ensemble du nouveau cadre social. Cette méthode, acceptée par tous les partenaires, a imposé des concertations et négociations soutenues autant au Ministère des Transports, que dans la commission paritaire nationale de la convention collective et dans l'entreprise. Dès le 26 mai, par la finalisation des négociations à l'UTP, mais également par les décisions du Ministère des Transports le 29 mai, le cadrage des nouvelles règles d'organisation du travail est scellé ! Dans ce contexte, fallait-il poursuivre une grève reconductible sans issue ? L'UNSA a clairement assumé ses responsabilités en validant par sa signature les accords sur l'organisation du travail dans la branche ferroviaire et dans le Groupe Public Ferroviaire. Conformément à nos orientations, les nouveaux textes sont mieux-disant pour les entreprises ferroviaires et pour la SNCF avec notamment le maintien des RTT et une meilleure prise en compte du travail de nuit. Ces textes n'ont pas fait l'objet d'une dénonciation majoritaire, ce qui tend à prouver leur bon niveau et conforter notre signature.

C'est dans ce contexte de tensions sociales que s'est déroulé le 47^{ÈME} congrès de l'UNSA-Ferroviaire à VITTEL. Du 14 au 17 juin, les débats ont été animés et constructifs. Les orientations largement validées, renforcent la stratégie de l'UNSA-Ferroviaire dans la continuité et dans un esprit réformiste combatif. La nouvelle équipe dirigeante de la fédération aux 2/3 renouvelée, s'attachera à inscrire l'UNSA dans la perspective des nouveaux périmètres territoriaux du GPF et de la Branche. Les impacts de la démographie des salariés de la SNCF seront anticipés par un engagement de développement et d'intégration de jeunes dans les instances dirigeantes de nos structures fédérales et régionales.

Plus que jamais, le corps social à besoin de repères et de stabilité. L'exemple du referendum en Grande Bretagne, engageant la sortie du Royaume Uni du giron européen, remet en cause les liens de solidarité nécessaires à la construction d'un monde en paix. L'individualisme et le repli sur soi ne sauraient être les remèdes à une crise qui se prolonge.

Dans ce monde en perpétuelle compétition, notre syndicalisme favorisant le dialogue et la négociation contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le respect de chacun. Les événements récents nous donnent raison et nous encouragent à poursuivre dans cette voie.

La trêve estivale arrive à point nommé ! que chacun en profite en famille et entre amis pour affronter une rentrée qui s'annonce socialement dense.

Bonnes vacances à tous !

Par Roger DILLENSEGER ■

LE mag 

Le Mag, la revue de l'UNSA Ferroviaire
56 rue du Fg Montmartre - 75009 Paris
Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65
Courriel : federation@unsa-ferroviaire.org

Site : www.unsa-ferroviaire.org

Directeur de la publication : Roger Dillenseger

Membres du Comité de rédaction :

Monique Tessier, Alain Fennerich, Marc Baucher

Courriel : dillenseger.r@unsa-ferroviaire.org

Photos : Régis Chessum, François Durivault,

Bruno Nixi, Nicolas Tastevin

Conception/réalisation : IPPAC

14, rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT

Impression : ROTO CHAMPAGNE certifiée IMPRIM'VERT

Z.I. La Dame Huguenotte - 52000 CHAUMONT

CPPAP : 0917 5 07536 - ISSN : 0.395-3.728

Discours d'ouverture de la 47^{ÈME} édition du congrès de l'UNSA-Ferroviaire

Chers collègues élus, adhérents, militants de l'UNSA-Ferroviaire,
Chers amis,
Mesdames et Messieurs,

Le chemin pour accéder au 47^{ÈME} congrès de l'UNSA vous a conduit à Vittel, dans les Vosges, en Lorraine, et aujourd'hui, vous le savez, dans la nouvelle « Région Grand Est ». De village rural au 19^{ÈME} siècle, Vittel a acquis le statut de ville de luxe au 20^{ÈME}. À l'origine village ordinaire de Lorraine, proche de Mirecourt, grand centre de la dentelle, une majorité de Vittelaises travaillaient comme « petites mains » et participaient à la fabrication de la dentelle.

En 1854 arrive à Vittel Louis Bouloumié, ancien procureur du Roi à Béziers, démissionnaire pour ses idées trop Républicaines. Sur les conseils de son médecin, il vient prendre les eaux car celles de Contrexéville étaient trop minéralisées pour lui. À l'époque, Vittel a une source qui court au milieu des herbes folles avec la réputation d'être très bonne pour le foie et les reins. Il rachète la source à un cultivateur local.

Depuis de nombreuses années, Vittel se voit doter de la médaille d'or des villes et

villages fleuris au concours départemental et des quatre fleurs attribuées par le jury national, qui, lors de son passage dans la commune, a découvert une ville bien fleurie avec des aménagements floraux de très grande qualité. Chaque année, ce sont environ 40 000 plans qui embellissent le territoire.

En 2016, Vittel s'est vue décerner la mention spéciale « Prix de la valorisation touristique du label » qui récompense le dynamisme de la ville pour la promotion de son territoire. La diversité des thèmes incite les habitants de la ville et les touristes à se promener, rêver, se détendre... puis à y revenir. Avec son Parc qui s'ouvre sur un domaine de 650 hectares, Vittel est une véritable île verte. Depuis plus de 20 ans, l'environnement et la qualité de vie sont une préoccupation permanente de la Ville de Vittel et de ses principaux acteurs.

Connue pour son eau minérale, cette station thermale fut déjà fréquentée par les Romains. Aujourd'hui, on y vient pour se consacrer au sport, à la santé et à la vitalité. Et, à partir de ce jour et pendant une semaine, au développement syndical, syndicat de couleur bleu clair, bien évidemment... Alors certes, après le savoureux Rosé des Costières à Montpellier, le Touraine dégusté à Tours, le pétillant Champagne à Reims, vous pourriez penser que la Lorraine ne peut vous proposer que de l'eau de source... Je tiens dès maintenant à vous rassurer. La diversité sera de mise.

Au cœur de Vittel et dans son magnifique domaine, le « Club Med Vittel le Parc » vous fera revivre la Belle Époque grâce à ses hôtels Art déco : Le Grand Hôtel et Les Curtilles. Dans ce village dans la ville, l'accent est mis sur les sports. Ce n'est pas à vous tous que j'apprendrais, chers militantes et militants, que le syndicalisme est un sport au quotidien... Débutant ou initié, je parle de sport bien évidemment, je parle de sport bien évidemment, vous pouvez être encadrés par des G.O. formés dans leur discipline et vous bénéficierez d'infrastructures et d'équipements de grande qualité.

Soyez certains que l'UR Lorraine est fière et heureuse de vous accueillir et aura à cœur de rendre votre séjour aussi agréable que constructif avec des débats riches et indispensables pour notre Organisation Syndicale. Nos travaux se tiendront cette semaine dans le « Théâtre Charles Garnier », datant d'environ 150 ans. Alors, émettons le souhait que, ensemble dans ce « décor », nous offrons cette semaine un « spectacle de qualité », pour donner l'impulsion nécessaire au développement de l'UNSA-Ferroviaire ces 3 prochaines années.

Je déclare donc ce 47^{ÈME} congrès ouvert !

Marc OURY ■

Secrétaire de l'Union Régionale Lorraine
UNSA-Ferroviaire





➤ GROUPES DE TRAVAIL RESOLUTIONS DE CONGRES L'UNSA-FERROVIAIRE INNOVE

Pour ce 47^{ème} congrès, l'UNSA-Ferroviaire sous l'impulsion de Sandrine DUMONTIER, Secrétaire adjointe de l'UR Paris Nord, a mis en place des Groupes de Travail pour aborder les thèmes suivants :

- **Le Ferroviaire, mode de transport du XXI^{ème} siècle**
- **Défendre l'indispensable Corps Social Homogène du Ferroviaire**
- **Notre organisation**
 - Organisation
 - 1er collège
- **Le syndicalisme de service**
 - Le syndicalisme de service
 - La gestion des activités sociales des CE

Ces 6 groupes de travail ont permis de débattre des orientations de l'UNSA-Ferroviaire pour les 3 années à venir. Véritables pépinières d'idées ces Groupes ont alimenté nos orientations et serviront de socle pour nos cahiers revendicatifs.



► NOS PARTENAIRES

Pour une première fois, c'était une réussite. 16 partenaires nous ont accompagnés pour notre congrès. C'est aussi un indicateur de l'intérêt croissant pour notre organisation syndicale. Un grand merci à chacun d'eux qui ont, soit été présents par la tenue d'un stand, soit en intervenant en tribune, soit en apportant leur soutien logistique, soit en additionnant le tout.



Up La coopérative Chèque Déjeuner
 Une vision économique et sociale juste et équitable

- ⇒ La coopérative: être acteur de la vie de son entreprise
- ⇒ Un mode de gouvernance participatif
- ⇒ Une vision non spéculative de l'entreprise
- ⇒ Pas de cotation sur les marchés financiers
- ⇒ Les dimensions humaine, économique et sociale au cœur du fonctionnement
- ⇒ Une stratégie à moyen terme, basée sur la pérennité du Groupe et de ses emplois



47^{ÈME} ÉDITION

Discours de clôture

Chers collègues, chers militants, nous arrivons au terme de ce 47^{ÈME} congrès de l'UNSA-Ferroviaire.

Je ne cache pas mon émotion et ma fierté face à la confiance et à la responsabilité que vous m'accordez. Mais si cette confiance est donnée statutairement au Secrétaire Général, c'est bien une équipe qui dirige la Fédération et c'est bien dans cet esprit d'équipe et de rassemblement que nous devons appréhender ce mandat.

Pour ce mandat qui démarre, je mesure la charge qui nous attend, mais je ne peux m'empêcher de me retourner quelque peu ! En effet, prendre les rênes de notre fédération derrière : MARC, JEAN DANIEL, ERIC, est un réel défi. Je ne peux que les remercier car j'ai appris de chacun d'entre eux et je relève ce défi avec envie et volonté pour défendre la ligne syndicale de l'UNSA. Avec une équipe à 2/3 renouvelée, la période qui s'ouvre à nous sera socialement chargée avec un dialogue social à reconstruire dans l'entreprise et dans la branche. Le congrès est un moment de démocratie, les points de vue des uns et des autres sont parfois un peu différents et c'est normal. Nous sommes tous et toutes des femmes et des hommes de convictions et c'est là notre force. Les échanges sont parfois vifs et les débats animés ! Mais les motivations qui nous guident s'inscrivent dans la défense des salariés dans un esprit militant.

Nous connaissons les règles d'un scrutin électoral. Nous savons que certains ne seraient pas élus, il faut rapidement transformer la déception légitime pour repartir vers de nouveaux chantiers. Tant en interne dans l'entreprise que dans la branche, nous aurons besoin de toutes les compétences pour assumer notre rôle de premier syndicat réformiste.

Je souhaite que nous partions de VITTEL avec un sentiment apaisé et un moral regonflé pour mener à bien nos missions dans ce chantier de reconfiguration du GPF SNCF.

Je souhaite que la nouvelle équipe fédérale trouve rapidement le liant nécessaire et indispensable pour un travail efficace. Dès lundi nous devons nous mettre en ordre de marche pour répondre et assumer les responsabilités que vous, congressistes militants de l'UNSA, vous nous avez confiées. Comme je m'y suis engagé, un programme sera très rapidement réactualisé, afin que chaque UR et UAD puisse identifier un référent fédéral par dossier. Je compte

sur les nouveaux Secrétaires de zone pour assumer le rôle renforcé d'interface entre la fédération et les UR/UAD.

Nous sommes mi-juin, nous avons tous besoin de congés bien mérités. Mais avant la trêve estivale, il est nécessaire que chaque membre fédéral dispose de son champ d'intervention. Je souhaite que ce cadrage soit réalisé rapidement pour être opérationnel dès la rentrée. Le bureau fédéral du 23 juin nous permettra d'échanger sur ces perspectives.

➤ LIGNE POLITIQUE

Syndicalement sur la base des résolutions validées ce matin, je souhaite que ce mandat s'inscrive dans un mandat de développement syndical.

Nous l'avons évoqué avec le GT JEUNES, la démographie particulière du Groupe Public Ferroviaire que l'on retrouve à l'UNSA, elle entrainera un renouvellement important des cheminots durant les dix prochaines années. En effet, près de la moitié des salariés d'aujourd'hui aura quitté l'entreprise à cette échéance.

Afin d'assurer la continuité de la structure UNSA, il est de notre responsabilité et de notre devoir d'anticiper cette situation, de nous mettre en capacité de renouveler nos adhérents et de transmettre les compétences militantes dans les meilleures conditions.

Les engagements ne doivent pas se limiter à des promesses de campagne mais se traduire par des actions concrètes et pragmatiques. Il est pour nous impératif de poursuivre notre stratégie de montée en compétence de jeunes militants et les intégrer progressivement dans des postes à responsabilité dans les UR, UAD et à la fédération.

Nous progressons régulièrement à chaque scrutin électoral. Je suis convaincu que les équilibres syndicaux ne sont aujourd'hui toujours pas stabilisés et que notre marge de progression reste importante. Nous devons avoir en ligne de mire les élections professionnelles de 2018 avec, comme ambition, de nous rapprocher des 30 % qui affirmeraient concrètement notre autonomie.

➤ BRANCHE FERROVIAIRE

Notre implantation dans les entreprises ferroviaires de la branche se confirme. Nous sommes première organisation

syndicale chez EUROSTAR, 30 % chez VFLI et 25 % chez EURO CARGO RAIL. Ce développement dans les EF doit également se professionnaliser avec l'appui territorial des UR et UAD.

La loi sur la représentativité nous focalise naturellement sur notre score aux élections professionnelles. Nous le savons, la prochaine échéance est fixée à 2018.

La nouvelle équipe travaillera sur les engagements formalisés dans notre programme et les engagements individuels de chaque candidat, dans la ligne des orientations validées ce matin.

➤ AMBITIONS

- Maintenir la courbe ascendante de nos résultats aux élections professionnelles.
- Atteindre l'objectif de 10 000 adhérents actifs.

Comme vous le savez, il faut des militants et des candidats sur nos listes. Mais tout repose sur notre tissu d'adhérents. Je souhaite partager avec vous cet objectif de 10 000 adhérents actifs pour le prochain congrès.

Dès la rentrée, nous mettrons en œuvre une campagne de syndicalisation. Je regarde plus particulièrement le Groupe National Développement Syndical, mais également le GT Jeunes, pour nous aider sur ce point.

➤ REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier :

- Marc pour ces six années de travail et d'amitié,
- L'équipe sortante et les Secrétaires de zone,
- Les Présidents de séance,
- Les partenaires,
- Tous ceux de la fédération qui ont préparé le congrès,
- Le service d'ordre,
- Les membres des commissions,
- Les copains de l'UFR, l'équipe de l'UR Lorraine et la zone NE,
- Les invités qui nous ont rejoints pour nos travaux,
- Alain Gergaud du CEFU, Franck Bonot de l'UNSA Transport,
- Plus particulièrement Luc Bérille et Florence Dodin.

« Droit à la déconnexion informatique : Ça devrait être automatique ! »

► **DEPUIS DÉJÀ QUELQUES ANNÉES, LE NUMÉRIQUE EST EN TRAIN DE S'INSTALLER DANS LE MONDE, MAIS AUSSI EN FRANCE. ACTUELLEMENT, QUE CE SOIT DANS LE DOMAINE PRIVÉ OU DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL DE L'ENTREPRISE, UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES POSSÈDENT UN SMARTPHONE, UN ORDINATEUR ET / OU UNE TABLETTE.**

Même si le numérique est créateur d'emplois porteurs d'innovations, il n'empêche qu'il s'accompagne aussi de destructions et de transformations d'emplois.

► **PLUSIEURS QUESTIONS SE POSENT :**

En effet, outre la qualité de nos infrastructures, l'accessibilité aux réseaux, mais aussi aux outils, il reste aussi la problématique de la protection des données des personnes. De même, les rapports humains ont évolué : on assiste à un mélange entre la sphère personnelle, professionnelle et les relations au travail. Chacun doit pouvoir être connecté pour apporter une réponse rapide à la moindre sollicitation, que ce soit par conscience professionnelle ou par addiction au numérique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce phénomène d'hyper-connectivité qui touche plutôt l'encadrement, génère une détérioration des



conditions de travail préjudiciables à tous les agents, quelles que soient les fonctions exercées...

► **AUTONOMIE DES SALARIÉS : RÉALITÉ OU LEURRE ?**

« Ça y est, l'Entreprise m'a fourni un ordinateur portable, le dernier smartphone 4G et une belle tablette high-tech connectée avec sa carte SIM intégrée ! »

Qui ne s'est jamais enthousiasmé d'avoir les derniers outils informatiques du moment. L'agent, tel un enfant découvrant ses cadeaux, est content de posséder les nouveaux « joujoux » technologiques. Il est devenu un vrai « geek » de l'informatique. Passé les premiers moments de configuration de boîte @mail et d'adaptation à l'outil, il est temps de travailler et de s'atteler à répondre aux premiers mails, car pour le coup, ça n'arrête pas !

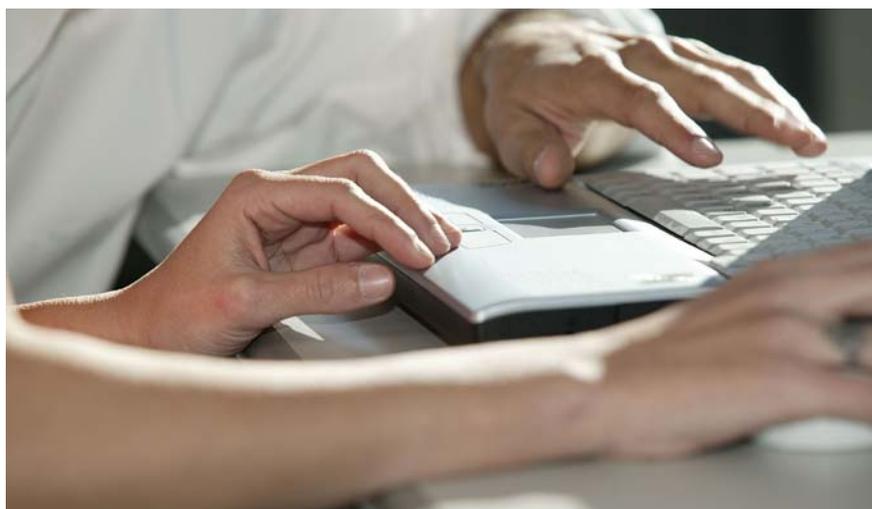
En analysant le nombre de mails, le nombre de courriers par jour, de coups de téléphone ou d'intrusion dans le bureau, un cadre doit traiter près de 150 sollicitations par jour, soit une interruption toutes les 4 minutes !

Et maintenant, en donnant de l'autonomie aux salariés, l'Entreprise cherche aussi en même temps à suivre en temps réel les horaires et vérifier aussi la qualité du travail. Mais attention, le travail ne se résume plus seulement à être présent au bureau. En rentrant chez lui, cela continue puisque l'agent reçoit encore de nombreuses sollicitations communicationnelles !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce phénomène n'est pas normal ! En effet, le salarié n'a pas de coupure lorsqu'il rentre chez lui. Notre Organisation Syndicale pourrait citer des exemples de mails émanant de certains services de l'Entreprise reçus un samedi soir à 23H08, voire même un dimanche à 02H02 du matin à destination des représentants des salariés.

Aujourd'hui, ce sujet des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) nous envahit et devient un facteur supplémentaire de RPS (Risques Psycho Sociaux)!

Comme il a été dit, ces outils sont utilisés à la fois dans la vie privée et dans la vie



professionnelle. On parle alors « d'objets-frontières » puisqu'il y a mélange des usages. En gagnant de l'autonomie, les salariés ont en fait un « bracelet numérique » à la main, et si on laisse sa souris au repos, l'Entreprise saura veiller à exercer une surveillance de ces agents dont elle n'a plus le contrôle, en leur rappelant leurs objectifs à atteindre. Avec le numérique, le nombre de salariés « nomades » a augmenté. Actuellement, ils passent au moins un quart de leur temps de travail dans un autre espace que leur lieu traditionnel de travail ou leur bureau. D'après certains chiffres du Conseil National du Numérique (CNNum), ils seraient 25% aujourd'hui, contre 5% il y a 10 ans.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette autonomie des salariés s'est traduite par de nouvelles exigences de la part de l'Entreprise concernant de nouvelles tâches de reporting et de tableaux de suivi et d'avancement de projets. Est-ce vraiment cela le prix à payer pour bénéficier de cette liberté d'autonomie ? Cependant, les managers ont le choix d'utiliser les outils numériques, soit pour renforcer l'autonomie, soit pour la réduire.

La fascination contemporaine pour les dispositifs de contrôle du salariat est accrue par ces outils numériques qui permettent ainsi de planifier le travail à distance.

Mais qui est vraiment responsable : l'outil ou le management imposé de l'Entreprise sur ses agents ?

► DROIT À LA DÉCONNEXION : UNE OBLIGATION !

Les nouveaux outils numériques sont devenus un vrai casse-tête que ce soit pour l'Entreprise, les salariés, mais aussi pour les Représentants du Personnel.

Les agents sont de plus en plus nombreux à travailler à la maison en dehors des heures de service. Que ce soit par conscience professionnelle ou par pression, ce lien permanent avec le monde du travail grignote le temps consacré à la vie personnelle.

Le développement du télétravail, même s'il est partiel, peut installer de mauvaises habitudes préjudiciables pour la santé du salarié.

L'UNSA-Ferroviaire attire l'attention de la Direction sur sa responsabilité d'Employeur chargé d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L4121-1 du code du travail). D'ailleurs, des médecins ont déjà lancé des alertes sur des situations de surmenage d'agents.

Certaines entreprises ont déjà mis en place des dispositions au travers de négociations avec les organisations syndicales pour un véritable droit à la déconnexion.

Déjà en avril 2014, la branche Syntec a inscrit une obligation de déconnexion des outils de communication à distance. Cette obligation de déconnexion repose sur le salarié, puisque l'employeur se doit simplement de prendre « les dispositions nécessaires afin que le salarié ait la possibilité de se déconnecter des outils de communication à distance mis à sa disposition » pendant son temps de repos.

► QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) : UN VRAI PLUS POUR LE SALARIÉ !

L'UNSA-Ferroviaire, toujours force de propositions sur la prévention, regrette que l'ancien accord QVT n'ait pas été validé par certaines Organisations Syndicales, alors qu'elles avaient longuement travaillé sur ce dossier. Il s'agissait réellement d'un plus concernant la protection du salarié.

La qualité de vie au travail participe au bien-être au travail. Mais l'usage des technologies va altérer ce rapport au travail sur plusieurs points.

Les nouveaux outils numériques fragilisent la dimension collective, les relations interprofessionnelles, essentielles au travail et à l'équilibre psychosocial du salarié.

Le « vivre ensemble » fait place au « chacun pour soi ». Les temps sociaux de rencontres, de réunions, ou encore de discussions imprévisibles se réduisent au profit d'interactions distancées et médiatisées. Le management à distance des agents prend également le pas sur l'encadrement de proximité.

Sur la qualité de vie hors travail, la frontière qui existait entre les sphères personnelles et familiales explose. Le rempart est rompu et contribue à perturber l'équilibre de vie. Le travail nomade se développe et l'usage des technologies hybrides contribuent à déverser le trop-plein de l'activité professionnelle dans la sphère domestique et familiale.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il serait temps que l'Entreprise se penche sur la QVT concernant le sujet de l'utilisation des outils numériques par les salariés. Il faut lutter contre l'infobésité (plus simplement l'explosion des NTIC et l'information disponible) et évaluer correctement la charge de travail qui pèse sur les agents utilisateurs de ces différents outils. La question du télétravail ne doit pas être un tabou, elle doit être abordée sans détour. Enfin, le management doit être revu pour aborder la gestion de ces salariés nomades.

► SANTÉ : QUELLE POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE PRÉVENTION DES RISQUES À L'ÈRE NUMÉRIQUE ?

La dégradation des conditions de travail trouve son origine dans le durcissement du monde du travail et de la concurrence. L'Entreprise, soumise aux injonctions de l'Etat, doit faire de la productivité (environ 2% par an). D'ailleurs, elle ne s'en cache plus dans toutes les réunions avec les Représentants du Personnel.

Mais qui en paie le lourd tribut ? Comme toujours, c'est l'agent à qui on impose des objectifs, des rythmes de travail et une fréquence de plus en plus soutenue de projets. A l'ère du numérique, le management de la santé de ces salariés doit être traité dans les instances ad hoc.

La Direction ne peut pas ignorer ces salariés, quel que soit leur EPIC et leur domaine d'Activité. Elle doit développer une politique de prévention adaptée aux risques face à la profusion et à l'utilisation des outils numériques.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la transformation numérique des conditions de travail a donc accentué la problématique de la santé au travail. A travers le développement de nouvelle forme d'activité, comme le travail à distance, l'Entreprise doit assurer la protection de ses agents. Plusieurs questions se posent : comment protéger la santé d'un salarié qui travaille

chez lui ? Comment vérifier qu'il respecte bien le temps de repos quotidien réglementaire ? Il ne faut pas que le contrôle de la connexion qui s'effectue sur le salarié, soit vécu comme du « flicage au travail ». Il y a des limites au pouvoir de surveillance de l'Employeur. Le salarié doit au préalable en être informé. Les Représentants du Personnel doivent aussi en être informés dans les réunions DP, CHSCT, CE, etc... L'intérêt légitime de la protection du salarié doit être clairement explicité sans ambiguïté.

► CONCLUSION :

Pour l'UNSA-Ferroviaire, à l'ère du numérique, il est aujourd'hui indispensable de construire une nouvelle politique de prévention adaptée pour les salariés nomades comme pour les sédentaires. La prévention des Risques Psycho Sociaux liée à l'ingérence des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans le domaine privé constitue clairement un facteur de stress. Aujourd'hui, pour l'UNSA-Ferroviaire, il est grand temps que l'Entreprise mette en place des Groupes de Travail (GT) spécifiques venant en déclinaison des différentes instances CHSCT ou CFHSCT, et cela quel que soit l'EPIC et le métier exercé.

Ces groupes pourraient être composés de représentants de la Direction, de médecins, de travailleurs sociaux et de préventeurs, etc... La question du Télétravail doit être abordée, car elle s'inscrit dans la démarche Qualité de Vie au Travail. Le RH 00942 qui traite du « Télétravail alterné » pourra être revu à l'occasion, car la notion de télétravail est souvent liée à des agents en situation de handicap (cf règlement RH 00393). Or, il semble que cette notion soit trop restrictive. En effet, il y a de plus en plus de salariés nomades qui sont connectés avec le travail à distance, en dehors de leur lieu de bureau habituel. En même temps, l'Entreprise se doit de respecter les accords concernant la prise en charge des coûts liés au télétravail (remboursement de 100 € et participation mensuelle forfaitaire de 15 € par mois). En effet, dans certaines régions, des DRH ont laissé trainer certaines affaires de non remboursement pendant près de trois ans. Sans nos multiples interventions, l'agent attendrait toujours son indemnité. Pour terminer sur ce thème, tous les Représentants Syndicaux doivent appréhender le numérique avec tous les avantages que cela apporte en réactivité et diffusion d'informations. Il sera difficile de revenir au temps de Gutenberg ou du siècle dernier avec l'envoi de fax. L'enjeu pour le futur est de penser dès à présent les changements dans le travail et les métiers, pour faire de la transformation numérique un levier pour introduire une culture de prévention et une visée d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Par Christian PRETAT ■

AG du Syndicat UNSA-Ferroviaire de PARIS-EST

► **LE MARDI 05 AVRIL 2016 AU CENTRE CULTUREL DE CHELLES (77), S'EST TENUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT UNSA-FERROVIAIRE DE PARIS-EST.**

Les adhérents (une centaine) ont répondu présents.

Pascale LEMERCIER-COLLLOT, Secrétaire Régionale, a ouvert l'Assemblée Générale et a remercié Alain COUDRAY (retraité) pour toute l'organisation logistique qui a permis le bon déroulement de cette AG.

Elle a présenté les invités : Roger DILLENSEGER, Jean-Luc SAFFROY et Benoit VIENNE.

Ordre du jour de l'AG :

- Rétrospective sur les 9 mois écoulés depuis l'AG du 01/07/2015 avec notamment un retour sur les élections du 19/11/2015
- Bilan des comptes et bilan prévisionnel
- Compte rendu de la Commission de Contrôle par Rachel SIMON
- Elections : Secrétaire Régionale, Secrétaires Régionaux Adjoints, Trésorière et Trésorière Adjointe
- Nouvelle désignation des vérificateurs aux comptes
- Point sur le Technicentre Industriel de ROMILLY
- Echanges avec les invités et questions diverses.

A l'issue du scrutin ont été élus :

- Pascale LEMERCIER-COLLLOT, Secrétaire Régionale
- Irène BELLEPERCHE, Secrétaire Régionale Adjointe Mobilités
- Romuald MORET, Secrétaire Régional Adjoint SNCF
- Jean-Maurice COUDERC, Secrétaire Régional Adjoint Réseau

- Agnès PAQUELET, Trésorière
- Sylvia FERNANDEZ, Trésorière Adjointe

Félicitations aux élus(es). A travers ces élections, le syndicat de PE a souhaité mettre en place une nouvelle organisation qui soit en concordance avec celle de l'Entreprise. Le CE de Paris-Est est désormais un CER Mobilités avec 8 établissements (EGT, ECT, EEV, DLT, ET, TPE, TEE et TIR). La SUGE et les services médico-sociaux étant rattachés à l'EPIC SNCF et l'EIC, l'Infrapôle, l'ITIF et la DGIDF à l'EPIC Réseau.

D'autre part Rachel SIMON et Laurence MALLARD sont les nouvelles vérificatrices aux comptes.

Les invités se sont exprimés sur l'actualité sociale dense et très riche : Convention Collective, Intéressement, accord sur la modernisation du dialogue social, accord GPEC, Technicentres du matériel, dossier ex-apprentis... Ils ont également évoqué leur candidature au congrès national de juin 2016. S'en est suivi un débat avec les participants.

Pascale LEMERCIER-COLLLOT a annoncé sa candidature sur un poste de Secrétaire Fédérale. Elle a eu l'approbation de l'Assemblée.

L'assemblée générale s'est prolongée d'un moment convivial autour du verre de l'amitié et d'un buffet apprécié de tous.

Par Pascale LEMERCIER-COLLLOT ■
Secrétaire Régionale UNSA-Ferroviaire



Le numérique peut-il se passer du dialogue social ?

► LE MOUVEMENT EXPLOSIF DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ISSU DU NUMÉRIQUE NE CESSE DE S'ACCÉLÉRER.

ORSEU, l'UNSA-Ferroviaire et le réseau UNSAvocats ont organisé le 3 mai dernier au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) un colloque portant ce titre un peu provocateur « Le numérique peut-il se passer du dialogue social ? »

Pour nous, délégués du personnel, membres de CHSCT ou de CE cette question est d'actualité. C'est pour cette raison que nous étions nombreux dans l'hémicycle du CESE pour écouter et échanger sur toutes les problématiques liées au numérique car pour l'UNSA le dialogue Social est une priorité. Ce colloque avait pour ambition de faire réfléchir sur tous les changements qu'opère le numérique sur notre vie de tous les jours et de nous forger notre propre pensée sur ce sujet aussi vaste que complexe.

Le numérique en lui-même n'a rien de nouveau, mais le bouleversement vient de l'accélération sans fin des capacités des machines et des logiciels qui impacte la totalité des secteurs d'activité. Ces technologies numériques remettent en cause le modèle productif actuel et bouleversent la nature des produits et des services. Elles font émerger de nouveaux acteurs dans la chaîne de production et modifient en profondeur l'organisation du travail. L'enjeu est bien d'améliorer la performance de l'économie.

Dans ces conditions, la plupart des entreprises doivent s'adapter à ces transformations technologiques, à l'apparition de nouveaux concurrents, de nouveaux modes de consommation et doivent mettre en place de nouvelles méthodes de travail. La concurrence est omniprésente et la tentation est grande de sauter l'étape « dialogue social ». Néanmoins il faut absolument privilégier les différents acteurs impactés sinon tous ces bouleversements courent le risque d'être rejetés et d'échouer.

Pour l'UNSA-Ferroviaire le numérique est à la fois extraordinaire et préoccupant car au-delà d'être un fournisseur quotidien des solutions « applicatives » dans les transports, il est également un générateur de données. Celles-ci, une fois exploitées, permettent de connaître et d'analyser les usages et les comportements, afin d'optimiser et d'ana-

lyser les offres de mobilité. Cela nécessite donc de la régulation. Il convient également de travailler sur l'évolution des métiers et sur l'organisation du travail. Il faut veiller à protéger les droits individuels et à sécuriser la protection des données.

De nouveaux métiers émergent, de nouvelles pratiques professionnelles apparaissent comme par exemple UBER qui n'est pas une société de transport mais une simple interface client /fournisseur. Aujourd'hui « l'ubérisation » est un procédé qui court-circuite les entreprises traditionnelles pour mettre en relation le client avec un travailleur qui n'est jamais salarié de la plateforme. Celui-ci est indépendant c'est le cas du chauffeur Uber ou autoentrepreneur comme chez Taskrabbit ou même un particulier comme Airbnb.

Cette économie numérique crée des travailleurs dont le statut est précaire, moins protecteur que le statut d'un salarié.

Sans oublier que les progrès technologiques se traduisent souvent par des baisses d'effectifs, alors soyons vigilants !

Après-guerre les ouvriers ont vécu la révolution industrielle qui a bouleversé le monde du travail, aujourd'hui, nous salariés du tertiaire, allons connaître la révolution du numérique dans tous les métiers à plus ou moins court terme.

Lors d'une table ronde la question est posée :

« Quelle politique de santé au travail et de prévention des risques professionnels peut-on mettre en place à l'ère du numérique ? »

Difficile de se prononcer et d'avoir qu'une réponse à cette question, il faut une vraie volonté des entreprises et toutes ne sont pas prêtes. Mais l'apparition des risques psychosociaux oblige les entreprises à s'approprier cette problématique.

Le dialogue social doit réguler l'impact de cette évolution mal contrôlée sur la santé et les conditions de travail. L'entreprise est-elle le seul lieu de régulation ? Quelle place pour le législateur au niveau de la Branche Ferroviaire ?

Comment cadrer la dématérialisation des processus et des supports de travail, l'auto-



matiation croissante, le droit à la déconnexion, le télétravail, le travail nomade ... Les nouveaux outils de communication dits nomades sont un vrai casse-tête pour les employeurs et salariés, remettant en cause la frontière entre vie professionnelle et vie privée.

Nombreux sont les salariés qui travaillent chez eux en dehors de leurs heures de présence au bureau depuis qu'ils sont équipés par leur entreprise d'outils numériques. Que ce soit par conscience professionnelle ou par pression, ce lien permanent avec le monde du travail grignote le temps consacré à la vie personnelle. Il faut optimiser l'organisation de l'entreprise tout en laissant de l'autonomie aux salariés. Il faut cibler et cadrer la dépendance économique et juridique. L'UNSA-Ferroviaire pense qu'au niveau de la Branche une GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) négociée est un outil indispensable pour gérer socialement la transition numérique et ses effets sur l'emploi.

Face aux nouveaux enjeux portés par l'explosion et l'accélération de ces technologies collaboratives, il est primordial pour les différents partenaires sociaux de s'adapter aux influences de ces nouvelles techniques de travail pour en tirer le meilleur parti. Comment doit-on aborder cette mutation sociale ?

Comment se servir de ces nouveaux outils pour qu'ils deviennent des leviers de compétences et de performance pour nos organisations syndicales ?

Il faut assimiler ces nouveaux outils dans nos pratiques quotidiennes afin de remplir au mieux nos missions syndicales et développer le dialogue social.

Par Isabelle SECHET
et Sylvie BON-GARNIER ■

LE BILLET DU PRÉSIDENT DE L'UFR



Eric TOURNEBOEUF

BREXIT

► **IL EST DES EXPRESSIONS QUI ENVAHISSENT SOUDAINEMENT L'ACTUALITÉ À EN DEVENIR OBSESSIONNELLES COMME LE REFRAIN LANCINANT D'UNE CHANSON ENTENDUE DEVANT SA GLACE EN SE RASANT. BREXIT FAIT PARTIE DE CELLES-LÀ. IL Y A UN MOIS, QUI D'ENTRE NOUS AVAIT CE MOT EN TÊTE ? ET PUIS PENDANT UNE DIZAINE DE JOURS ON NE POUVAIT PLUS OUVRIR LA TÉLÉVISION OU LA RADIO SANS QU'IL FASSE LA UNE, MATIN MIDI ET SOIR...**

BREXIT mais c'est quoi ce truc me direz-vous? C'est l'abréviation de British Exit évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Europe des vingt-huit. Ah... Ouf ... j'ai eu peur que ce soit grave.

A bon les Anglais étaient en Europe diront certains. Mais, quand je prends l'Eurostar ce n'est pas comme le Thalys, je passe sous douane. Ils ont donc gardé leurs frontières. Et puis ils ont également voulu conserver leur monnaie et l'autonomie qui va avec. De plus, je crois me souvenir qu'à chaque fois qu'il faut négocier quelque chose à Bruxelles, ils ne sont jamais d'accord... qu'il faut toujours faire une exception... et Madame Thatcher avec son célèbre « give my money back. ».

Alors au final, n'en déplaise aux économistes et analystes de tous poils qui se sont répandus dans les médias depuis un mois pour nous prédire l'apocalypse, la sortie des Anglais, c'est d'abord une clarification et même pourquoi pas la perspective, à terme, d'avancer vers ou dans une Union Européenne enfin efficace.

BREXIT, alors oui, les populistes de tous horizons vont entonner en cœur, dans de nombreux pays européens la revendication d'un referendum national sur le maintien dans l'Union Européenne. Chez nous aussi, l'exemple britannique ouvre la voie à des débats nauséux sur l'immigration, la solidarité nationale et l'accueil des réfugiés. À moins d'un an des élections présidentielles, la surenchère nationaliste et identitaire, la récupération des peurs, la xénophobie et la stratégie du bouc émissaire guettent les candidats à la candidature au-delà même du camp dont c'est le fonds de commerce.

C'est un mécanisme qui peut échapper à tout contrôle d'autant plus facilement qu'il touche plusieurs pays en Europe. On connaît son issue néfaste, le nationalisme et sa logique conduisent tôt ou tard à la guerre. Car, c'est bien la paix qui est le premier acquis de la construction européenne. Et fut-il le seul, il justifierait à lui seul son existence. À l'oublier, les Européens se mettent en danger.

Le syndicalisme s'est construit au début du siècle dernier dans l'internationalisme et le pacifisme. Dans ces racines, se trouvent les valeurs fondamentales qui font du syndicaliste, avant tout, un humaniste attentif aux difficultés des autres hommes, ici, comme au-delà des frontières. Sachons donc, dans des périodes qui pourraient être moins radieuses, retrouver cette force qui nous rassemble.

Et comme le pire n'est pas pour tout de suite, profitons pleinement de la période estivale, bonnes vacances.

Paris Sud-Est

Réunion décentralisée de la Section Paris Sud-Est

➤ **CETTE RÉUNION S'EST DÉROULÉE LE 31 MAI 2016 DANS LA SALLE COMMUNALE VALMY DE LAROCHE MIGENNES EN PRÉSENCE D'UNE TRENTAINE DE PARTICIPANTS.**



La séance est ouverte à 10h00 avec le mot du président et la présentation des invités, à savoir : Éric Tourneboeuf, Président de l'UFR, Philippe Claudel, Président d'honneur de l'UFR UNSA-Ferroviaire, Roland Foing, Président d'honneur de la Section « Retraités » Sud-Est, Jean Paul Fournier Secrétaire du groupement Sud-Est et Dominique Triquet .

La parole est ensuite donnée à Éric pour évoquer le sujet d'actualité sur le décret socle, la convention collective de branche et l'accord entreprise sur l'organisation

du travail. Les échanges sont riches. Un point concernant nos retraites, notamment le système d'information et les conséquences qui en découlent, ont été évoqués par Roland.

Notre nouveau représentant de la zone Sud Est, Jean Paul, nous a fait une restitution de l'AG Sud-Est à Carry le Rouet.

Pour terminer, différents sujets ont été abordés avec nos invités comme les salaires,

les relations avec la CPR, l'interpro et le Congrès Fédéral de Vittel.

La séance est levée à 13h00 et les échanges se sont poursuivis dans la convivialité autour d'un repas au restaurant les Caves du Luxembourg.

Par Philippe BERTHELOT ■

➤ ZOOM

CINÉMA

Une palme d'or « sociale » à Cannes cette année

Je me permets de vous signaler la prochaine sortie en salle d'un très beau film du réalisateur anglais Ken LOACH au palmarès assez prolifique. On peut se rappeler notamment « NAVIGATORS » sur la situation des cheminots anglais après la libéralisation des chemins de fer anglais.

Là, il vient de sortir un nouveau film « MOI, Daniel BLACK » qui vient d'être présenté au dernier festival de Cannes en compétition officielle et qui a obtenu la palme d'or. Le scénario de ce nouveau film à caractère social relate l'histoire suivante :

Pour la première fois de sa vie, Daniel Blake, un menuisier anglais de 59 ans, est contraint de faire appel à l'aide sociale à la suite de problèmes cardiaques. Mais bien que son médecin lui ait interdit de travailler, il se voit signifier l'obli-

gation d'une recherche d'emploi sous peine de sanction. Au cours de ses rendez-vous réguliers au « job center », Daniel va croiser la route de Rachel, mère célibataire de deux enfants qui a été contrainte d'accepter un logement à 450km de sa ville natale pour ne pas être placée en foyer d'accueil. Pris tous deux dans les filets des aberrations administratives de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui, Daniel et Rachel vont tenter de s'entraider. . .

Personnellement, j'ai trouvé ce film absolument bouleversant d'émotion et empreint d'une grande humanité. On y voit les difficultés d'un homme pour retrouver son travail et sa lutte contre les tracasseries administratives qu'il rencontre avec l'agence pour l'emploi en Angleterre, à Newcastle qui semblent être encore pire qu'en France. Et pourtant malgré ses difficultés, Daniel BLACK trouve les ressources morales pour faire preuve d'altruisme en aidant une autre personne dans le besoin.



Allez le voir, vous ne le regretterez pas. C'est très bien réalisé et très bien interprété par les deux acteurs principaux.

Par Bernard CORIC ■

EN BREF . . .

BLOCTEL, À PEINE SORTI, DÉJÀ COPIÉ

ATTENTION à votre recherche sur internet; privilégiez le site bloctel.gouv.fr GRATUIT à bloctel.me qui vous demande une participation certes symbolique de 1 € mais qui entraîne automatiquement un deuxième prélèvement de 69 € au titre de soi-disant « frais de traitement ». Un homme averti en vaut deux !

Source : www.quechoisir.org

LES COBAS, LE RETOUR

Fini les sacs plastiques en caisse des grandes surfaces, des petits commerces (boulangeries, pharmacies, boucheries, etc.) et des marchés depuis le 1er juillet. Au 1 janvier ce sera pour les fruits et légumes où les sacs devront être en papier ou biosourcés et compostables de manière domestique. Pensez à vous munir d'un sac adéquat, sinon vous allez vous retrouver à en acheter systématiquement un !

VOICI L'ÉTÉ, LES FOURMIS S'INSTALLENT.

Alors que la plupart des Français le jettent après utilisation le marc de café pourrait vous rendre bien des services, par exemple en faisant fuir fourmis et pucerons. Saupoudré sur le trajet des fourmis, le marc de café permet de détruire les traces de phéromones que ces insectes laissent pour se repérer. Déroutées, elles n'auront d'autre choix que de faire demi-tour... Et c'est efficace !

Source : « Lutter contre les insectes » paru aux éditions Massin, Isabelle Louet

Dicton du mois :
Entre juillet et août,
le boire est de bon goût.

PETITS ENFANTS EN VACANCES

Oui, bien sûr, avec le Carnet de Santé et leur Carte d'identité, voire leur passeport. Si l'autorisation de sortie du territoire n'est plus obligatoire depuis 2013, la loi du 3 juin 2016, en attente du décret d'application, la remet d'actualité ; mieux vaut donc y penser pour vos sorties éventuellement frontalières. D'autre part, nos chères têtes blondes ne sont pas toujours des images... alors le 15, c'est le SAMU – le 18 les Pompiers – le 112 les URGENCES (dans toute l'Europe) et le 3624 SOS MEDECINS. Rappeler ces numéros ne veut pas dire les utiliser...

LE CONSENTEMENT PRÉSUMÉ, C'EST QUOI ?

Concernant le DON D'ORGANE, en France, notre système social est fondé sur le principe de solidarité. De ce fait, la loi considère que tout le monde est donneur présumé, c'est-à-dire que nous sommes tous donateurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en s'inscrivant sur le registre national des refus, soit en informant ses proches). Avant d'envisager tout prélèvement, les équipes médicales doivent obligatoirement consulter ce registre pour s'assurer que le défunt n'y est pas inscrit. Si son nom n'y figure pas, le médecin doit interroger les proches pour savoir si le défunt avait de son vivant exprimé un refus au don de ses organes et tissus. Pour faire respecter sa volonté - et pour être sûr de respecter celle des autres - il est donc essentiel d'en avoir parlé clairement à ses proches.

Source : <http://www.dondorganes.fr/questions>

29 JUILLET.

Si votre PC est sous Windows 7 ou 8.1, la migration vers Windows 10 reste gratuite jusqu'à cette date, après ce sera payant. Et pour ceux qui ont sauté le pas, ou qui ont la version 10 d'origine, le 2 août verra une mise à jour majeure. Ne soyez pas pressés d'accéder à vos programmes ce jour-là.

VIGNETTE 2016

Elle n'est pas obligatoire, mais... dans les 'zones de circulation restreinte' (ZCR) seuls seront autorisés un certain nombre de certificats de qualité de l'air. Pour l'heure, seule la mairie de Paris a décidé de créer une ZCR. Mais d'autres villes comme Strasbourg et Grenoble pourraient bientôt l'adopter. Pour l'obtenir : Après votre achat (4,50 €) sur le site www.certificat-air.gouv.fr, le macaron vous sera envoyé par la poste. La pastille sera valable plusieurs années.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-certificat-qualite-de-l-air,43566.html>



Mutuelle Entrain

engagée auprès des cheminots
depuis toujours,
elle fait la différence

AGIR
ENSEMBLE
POUR NOTRE
SANTÉ

Membre Union
viamut

Mutuelle Entrain est issue de la volonté de cheminots de se doter du meilleur outil mutualiste, afin de répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale des salariés du rail et faire face aux transformations du transport ferroviaire.

Aujourd'hui, **Mutuelle Entrain** affiche clairement ses valeurs, allie son discours aux actes et respecte ainsi tous ses engagements.

En constant développement, la mutuelle cheminote a bâti une complémentaire santé taillée **sur-mesure**, pour les cheminots, à partir des valeurs qu'elle porte : solidarité, démocratie, proximité. Avec **efficacité** et **dynamisme**, puisque sa parfaite connaissance de l'environnement professionnel et local des cheminots lui permet d'**anticiper** l'évolution de leurs besoins.

Mutuelle Entrain privilégie les partenariats qui ont du sens et fait bénéficier ses adhérents d'actions élaborées sur-mesure avec : **l'association de La Santé de la Famille, la MIF et l'Union Sportive des Cheminots de France.**

Bénéficiez
d'une réduction
de **-20% sur vos
cotisations 2016**
et d'**un mois offert.**

Offre réservée au cheminot
actif et à sa famille.



SOLIDARITÉ

Solidarité entre malades
et bien-portants.
Solidarité intergénérationnelle.

PROXIMITÉ

Nous adhérons à la facilité offerte par
la connexion numérique mais pas au
tout dématérialisé : l'humain reste notre
priorité. **28 agences** et **120 salariés**
Mutuelle Entrain sont à votre
service dans **87 départements.**

DÉMOCRATIE

Des élus qui font vivre nos valeurs
mutualistes au sein de **18 sections**
réparties sur la France.

Soit près de **700 délégués**
issus de l'entreprise SNCF
qui participent aux décisions
de la mutuelle.

UNE
MUTUELLE
PROCHE DE
VOUS

- + de **93 000 familles**
adhérentes
- + de **155 000 personnes**
couvertes
- + de **80 % des adhérents**
sont cheminots

**1^{ER} RÉSEAU D'AGENCES
AU SERVICE
DES CHEMINOTS**

0 809 40 54 54 Service gratuit
+ prix appel

www.mutuelle-entrain.fr
ACCESSIBLE INTRANET

